

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 26 AVRIL 2022

L'an deux mille vingt-deux, le 26 avril, le conseil municipal de la mairie de Rougé s'est réuni à Rougé – salle du conseil – sous la Présidence de M. Jean-Michel DUCLOS.

Il n'a pas été annoncé ni prononcé de huis clos et tout le public qui s'est présenté à L'Espace Herminette a pu y être admis sans restriction et dans le respect des mesures sanitaires.

	Prés.	Abs.	Exc.	Donne pouvoir à
M. Yannick BARON			x	
M. André BOURGIN	x			
M. Benoît BURET	x			
Mme. Sonia CIVET			x	<i>Mme Anne-Cécile FIDON</i>
Mme. Nicole COMMUNAL	x			
Mme. Jacqueline DAVID			x	<i>Mme Nicole COMMUNAL</i>
M. Jean-Michel DUCLOS	x			
M. Anthony EVIN			x	<i>Mme Elodie FATIEN</i>
Mme. Elodie FATIEN	x			
Mme. Anne-Cécile FIDON	x			
M. Christian GAUTIER	x			
M. Patrick GRANDIERE	x			
M. Ludovic HOCHART			x	<i>Mr Christian GAUTIER</i>
Mme. Catherine LE HECHO			x	
Mme. Léa LEGENTILHOMME	x			
Mme. Isabelle MICHAUX			x	<i>Mr Patrick GRANDIERE</i>
M. Loïc LECLERC	x			
Mme. Danielle RETAILLEAU	x			
M. Jérôme THOMEROT	x			

Membres en exercice : 19

Secrétaire de séance	Benôit Buret
Date de la convocation	21-avr-22
Heure d'ouverture de la séance	19h37
Heure de levée de la séance	21h00

Délibérations

Type	N° délib	Objet	Résumé	Vote
Finances	22-26	Indemnités des élus	Nouvelle fixation des indemnités versées au maire et à ses adjoints : - Pour M. le maire, un taux de 52,51% de l'indice brut terminal, soit un montant mensuel de 2 042,32 € - Pour les 5 adjoints et le conseiller délégué, un taux de 20,11%, soit un montant mensuel de 782,16 €	14 pour, 3 abstentions
Affaires scolaires	22-27	Subventions Sorties- Animations scolaires 2022– Ecole publique 1,2,3 Soleil et Ecole privée Saint-Joseph	le conseil municipal décide : - D'attribuer une subvention de 3 298€ (97 élèves * 34€) à l'école publique 1,2,3 Soleil au titre des animations et sorties scolaires. La dépense est inscrite au budget primitif 2022 et sera versée à l'OCCE. - D'attribuer une subvention de 2 958€ (87 élèves * 34€) à l'école privée Saint-Joseph au titre des animations et sorties scolaires. La dépense est inscrite au budget primitif 2022 et sera versée à l'OGEC.	Unanimité
Affaires scolaires	22-28	Subventions école privé	le conseil municipal décide : - D'attribuer une subvention annuelle de fonctionnement pour l'année 2022 de : o Maternelle : 35 élèves * 1 244€74 = 43 565€90 o Elémentaire : 52 élèves * 509€29 = 26 483€08 Soit un total de 70 048€98 La dépense est inscrite au budget primitif 2022 et sera versée à l'OGEC en une fois - De fixer la dotation annuelle pour fournitures scolaires 2022 pour l'école Saint-Joseph à 40€ par élève (montant identique à l'école publique), soit un total de 40€ * 87 élèves = 3 480€ La dépense est inscrite au budget primitif 2022 et sera versée à l'OGEC	Unanimité
Affaires scolaires	22-29	Bons scolaires	le conseil municipal décide : - De fixer à 34€ la valeur du bon d'achat scolaire pour les élèves de secondaire ou technique au titre de l'année scolaire 2022-2023, la dépense est inscrite au budget primitif 2022 - D'accorder ces bons jusque dans la dix-huitième année de l'intéressé(e), le jour du 19ème anniversaire étant donc exclu, - De préciser qu'un certificat de scolarité sera demandé pour tout bénéficiaire âgé de 16 ans révolus, - D'élargir le nombre de commerçants à DECATHLON et INTERSPORT	Unanimité

Décisions prises en application du L. 2122-22 du CGCT

DIA 20220003	La mairie renonce à son droit de préemption pour la parcelle sis B n°1872 - 27 place Pré Martin
Signature d'un devis - Jérôme Prime Paysagiste - Fleurissement Cohardières	Signature d'un devis d'un montant de 10 074 € TTC pour l'aménagement paysager des Cohardières

Informations diverses

- M. le Maire a introduit la séance du conseil municipal en rendant compte de la démission de M. Yves Palièrne. Il a présenté à l'ensemble des conseillers présents M. Loïc Leclerc suivant sur la liste après Mme Nadine Gasnier qui a décliné la proposition de siéger.
- Mme Nicole Communal informe le conseil qu'un compte rendu concernant les actions mises en place en faveur des ukrainiens sera adressé à l'ensemble des conseillers et des membres du CCAS
- M. Patrick Grandière fait le point sur les travaux en cours. Le pôle santé avance bien. Portakabin accusera peut-être un léger retard dû à des difficultés d'approvisionnement. La réalisation de la voirie par Hervé TP est en cours de réalisation. Une réunion de chantier à eu lieu entre les entreprises, le maître d'œuvre et la mairie ce mardi à 16h, pas de soucis à signaler. Concernant le piquetage de l'école publique, le maçon a pris un peu de retard, ils vont essayer de terminer la façade côté école les mercredis, la façade côté voie publique sera faite pendant les vacances d'été.
- Mme Anne-Cécile Fidon rappelle le programme des animations prévues en mai et juin
 - o La cérémonie du 8 mai aura lieu le 7 mai. M. Grandière suggère de communiquer sur le choix de la date car certains s'interrogent. M. le Maire répond que la municipalité n'est pas décisionnaire, c'est l'association des anciens combattants qui a choisit ce jour car cela leur permet d'assister à la cérémonie organisée à Châteaubriant le jour même
 - o 14 mai : accueil des nouveaux arrivants le matin, sur invitation et le bois de st joseph en fête l'après midi avec une activité organisé par le département et un concert de clôture
 - o 11 juin : Initiation de Volley en collaboration avec l'équipe de Volley de Rezé
 - o 25 juin : Rougé en Zic
- M. le maire rappelle aux conseillers que les prochaines élections se tiendront le 12 et 19 juin. Il demande à chacun de réserver à minima une soirée pour participer au dépouillement suite aux difficultés rencontrées lors des présidentielles.

Monsieur Jean-Michel DUCLOS


